



PUIGMAL Daniel, Secrétaire Général de  
L'UNSA DÉVELOPPEMENT-DURABLE  
DDT10 - B.P.769 - 10026 TROYES  
Téléphone : 03.25.46.20.77 - Port.: 06.82.30.13.67  
Courriel : [developpementdurable@unsa.org](mailto:developpementdurable@unsa.org)

JEAN MICHEL BAILLY  
SECRETARE GENERAL ADJOINT DE  
L'UNSA DEVELOPPEMENT DURABLE  
par intérim

A

Monsieur François CAZOTTES  
Directeur des Ressources Humaines  
Ministère de l'Écologie, du Développement durable  
et de l'Energie - MEEDE  
Tour Pascal B  
92055 PARIS LA DEFENSE Cedex

TROYES, le 12 juillet 2013

Monsieur le directeur,

Nous avons bien reçu la note de gestion indemnitaire relative notamment au personnel de la filière sociale.

Lors de la bilatérale avec l'UNSA DÉVELOPPEMENT-DURABLE sur l'état d'avancement des textes, vos services s'étaient engagés à faire un point précis de l'indemnitaire des agents de cette filière, suite aux revendications de revalorisation évoquées par notre fédération lors de la plénière du catégoriel 2013. Je vous précise que la DBM de l'ensemble la filière sociale est inchangée depuis 2011.

En terme d'éléments de contexte, un projet d'instruction relative aux missions et à l'organisation du service social est en cours d'élaboration. Celui-ci conforte l'orientation d'un service social prioritairement sur la prise en charge des problématiques professionnelles et souhaite le positionner parmi les acteurs de prévention.

A ce titre, le texte affirme la position d'expertise des CTSS et des ASS dans le champ des conditions de travail, il introduit notamment, l'aspect évaluation.

Les orientations fixées dans le document seront d'ailleurs soutenues par la mise en œuvre d'un parcours de professionnalisation.

Le projet d'instruction précité atteste de la reconnaissance par le Ministère des compétences de la filière sociale et ses capacités d'expertise, notamment dans un environnement professionnel en grande difficulté. Paradoxalement, force est de constater que cette reconnaissance ne se traduit pas par une revalorisation du régime indemnitaire de ces agents.

.../...

Nous constatons enfin qu'aucun point indemnitaire ne nous a été fourni malgré l'engagement pris et aucune avancée indemnitaire engagée en 2013.

Merci de bien vouloir nous faire parvenir ces éléments de contexte dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le SECRETAIRE GENERAL ADJOINT  
de l'UNSA DEVELOPPEMENT DURABLE  
par intérim

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line and a horizontal line, all enclosed within a light green rectangular background.

Jean Michel BAILLY